Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID: 069-216900290-20231213-ECIV_AR20231203-AR

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES

Réf.:



ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro: ECIV AR20231203

Objet : Délégation de fonction d'Officier d'état-civil à un Conseiller Municipal

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence du Maire et des Adjoints pour la célébration des mariages,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Jacqueline PALLUY, Conseillère Municipale de la Ville de Bron, est déléguée pour exercer les fonctions d'Officier d'état civil pour la célébration des mariages ayant lieu :

Le samedi 16 décembre 2023

- à 10H00 : Dayane Adéchina OKETOKOUN et Mandiath Adétoro Edjidé ABOGOUNNI
- à 10H30 : Lilian GANAYE et Claire COLLINET
- à 11H00 : Jeremie Miya KIALA et Dorcas KANGUNZA MANZANG
- à 11H30 : Zafer CANER et Meltem ARIKAN

Article 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 3 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Envoyé en préfecture le 19/12/2023 Reçu en préfecture le 19/12/2023 52LO

ID: 069-216900290-20231213-ECIV_AR20231203-AR